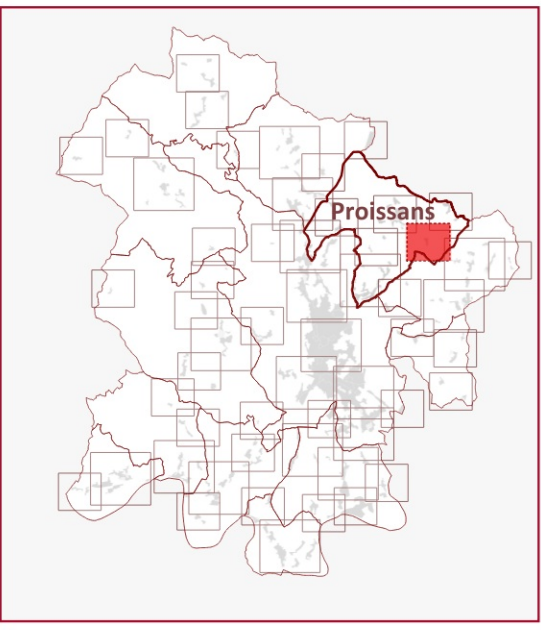


PLUi de Sarlat-Périgord Noir	Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
Proissans	3



Légende

Règle graphique

- Recul vis-à-vis des limites séparatives
- Implantées en recul
- Implantées en recul ou sur au maximum une limite séparative
- Implantées en recul ou sur au moins une limite séparative
- Implantées sur au moins une limite séparative
- Non règlementé

Fond de carte

- Bâtiment
- Parcelle
- Commune

0 100 200 m

